

Au cœur de l'hiver, le village est illuminé par les décorations des habitants. Certains ont disposé des guirlandes lumineuses, le long des corniches de leur maison. D'autres ont paré leur jardin de lampions. En ces périodes de fêtes, les Cailloutains ont envie de valoriser leur lieu de vie et de partager le plaisir d'être ensemble. C'est tout l'esprit qui anime le village.



Le Cailloutain

journal municipal de Cailloux-sur-Fontaines
trimestriel - janvier 2008

5



Tirage des rois

Les Amis du troisième âge se réuniront à l'espace rencontres, place de l'Eglise, à partir de 14 h 30 pour le traditionnel tirage des rois. Renseignements : Claudia Gillet au 04 78 22 05 41 ou Paulette Aigloz au 04 78 22 68 64.

18



Galette des rois de l'Apec

Les petits Cailloutains et leur famille sont invités à la salle des fêtes pour célébrer l'Epiphanie autour de la traditionnelle galette à la frangipane ou de délicieuses brioches. Renseignements : Véronique Lograsso au 04 78 22 71 15.

27



Tous en piste !

Le Club des jeunes propose sa sortie ski annuelle. Les amateurs de glisse sont tous les bienvenus pour une journée au grand air ! Renseignements : Aurélien Laroche au 06 21 10 60 28.

5



Carnaval

Dès le début de l'après-midi, les enfants défilent déguisés en cow-boys, princesses ou clowns... à l'occasion du carnaval, organisé par l'Apec. A vos costumes ! Renseignements : Véronique Lograsso au 04 78 22 71 15.

23



Bal des guidochons

L'association organise un grand bal à la salle des fêtes. Un orchestre puis un DJ animeront cette soirée populaire et conviviale. Renseignements : Gilles Chapoutier au 06 85 03 34 76.

9-16



Trouvez les œufs !

Avec l'arrivée des fêtes de Pâques, le Club des jeunes organise une grande course aux œufs dans le village pour tous les enfants du village pendant tout l'après-midi. Pour les plus grands, la soirée se terminera par un bal. Renseignements : Aurélien Laroche au 06 21 10 60 28.

12



Meilleurs vœux

Michel Rousseau, maire de Cailloux-sur-Fontaines, et son équipe municipale vous attendent nombreux à 11 heures, à la salle des fêtes pour vous souhaiter une très bonne année 2008. Renseignements : Mairie de Cailloux-sur-Fontaines au 04 78 22 01 08.

19



Un peu de sport !

L'Acaps organise un stage pour découvrir le sport autrement. Nouveau professeur, musique d'ailleurs... un moment rempli de surprises pour tous les adhérents. Renseignements : Christine Jacquet au 06 73 64 61 34.

2



Dégustation de boudin

Le Football club Franc-Lyonnais organise sa traditionnelle vente de boudins, mijotés avec soin. L'association vous donne rendez-vous à la salle des fêtes de Sathonay-Village. A emporter ou à déguster sur place. Renseignements : Jean-Michel Brévini au 06 18 11 38 99.

9-10



En avant la musique !

La Société musicale propose aux Cailloutains de venir découvrir des soirées artistiques. Au programme : soirée cabaret avec concert, sketches et parodies. Détente assurée ! Renseignements : Perrine Oderut au 06 18 44 81 91.

9-16



Votez !

Les citoyens de Cailloux sont attendus dès 8 heures à la salle des fêtes pour le premier et le deuxième tour des élections municipales et cantonales. Renseignements : Mairie de Cailloux-sur-Fontaines au 04 78 22 01 08.

28



Festival Poly'sons

La Société musicale vous donne rendez-vous pour vous faire découvrir la musique et le chant autrement. Renseignements : Perrine Oderut au 06 18 44 81 91.

21



Une bonne action

Donner son sang : un geste simple qui peut sauver des vies... L'Amicale des donneurs de sang organise une collecte à la salle des fêtes de Cailloux de 16 h 30 à 19 h 15. Renseignements : Gisèle Oderut au 04 78 22 03 24.

En route pour l'Alsace

Après le Mexique, le Club des jeunes convie les Cailloutains à découvrir l'Alsace ! A la salle des fêtes, un repas et une soirée dansante animeront l'événement. Renseignements : Aurélien Laroche au 06 21 10 60 28.

21



Concours de belote

Venez battre les cartes ! Les Amis du troisième âge organisent comme chaque année un concours de belote, ouvert à tous, à la salle des fêtes. Renseignements : Claudia Gillet au 04 78 22 05 41 ou Paulette Aigloz au 04 78 22 68 64.

22



Cochonnaille à déguster

Le Racing Guidoch'Team vous invite à découvrir des saveurs du terroir lors de la fête du cochon. Charcuterie et plats mijotés sont à emporter ou à déguster sur place. Renseignements : Christophe Bourguignon au 06 07 37 78 76.

Janvier

Février

Mars

Toute l'équipe municipale de Cailloux vous adresse ses vœux pour l'année 2008.



... de janvier à mars 2008 à Cailloux ...

Jean-Paul Guyonnet
premier adjoint chargé des Travaux et de l'Éclairage public.



→ Salle des fêtes : vaste chantier pour grand projet

Bientôt un an de travaux, et la salle des fêtes prend bonne tournure ! L'année 2007 a été celle du gros œuvre, avec un temps important consacré aux fondations. De nombreux pieux ont été plantés profondément pour asseoir la stabilité du bâtiment. Avant de couler les dalles de béton, tout le réseau du chauffage au sol a été posé. L'édifice est désormais terminé, et les couvreurs travaillent déjà sur la charpente, afin de fermer l'ensemble

→ L'ambition des normes environnementales

La démarche environnementale anime le projet, jusque dans le chantier : les centrales à béton, qui provoquent des

nuisances, sont proscrites sur place. Construite avec des matériaux recyclables et une toiture végétalisée, la salle des fêtes ne dénature pas le paysage. Son bardage de bois provient des filières locales ou certifiées et les eaux de pluie seront acheminées vers le ruisseau. A ce titre, ce projet est exemplaire.

→ La fin des travaux, pour la fin du 1^{er} semestre

Il reste désormais à réaliser le second œuvre : électricité, plomberie, peintures, finitions pour aménager l'intérieur de la salle de réception, des pièces dédiées aux activités associatives et des locaux annexes. Si le chantier accuse un peu de retard, notamment dû aux intempéries, la fin des travaux est prévue entre mai et juin.

Rolande Auaignac
adjointe chargée des Affaires sociales, de l'Enfance, des Affaires scolaires, des Personnes âgées, de la Communication, de la Jeunesse et de l'Emploi.



→ Ecole : un service et des activités de qualité, pour tous

Alors que l'école compte moins d'enfants scolarisés, les effectifs du restaurant scolaire augmentent ! En 2007, 145 enfants ont bénéficié de ce service, soit plus de 16 000 repas. Il répond à un réel besoin des habitants, dont les emplois du temps ne sont pas toujours compatibles avec les horaires scolaires.

Dans le cadre du contrat temps libre, la commune poursuit son effort pour proposer des activités périscolaires durant la pause de midi : dix-huit enfants se sont initiés au tennis (CP, CE1), une quinzaine a participé à l'atelier d'échecs.

→ Personnes âgées : une meilleure information et plus de services

Depuis septembre, des réunions de coordination gérontologique réunissent les acteurs qui interviennent

auprès des personnes âgées. Ces temps d'échanges ont pris le statut d'un Clic – centre local d'information et de coordination – dont l'objectif est de pouvoir orienter l'usager et sa famille, l'informer au mieux (maintien à domicile, accueil temporaire, portage des repas, aide sociale, ADPA – aide départementale personnalisée d'autonomie).

→ Le chômage en baisse

Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 11 % en 2007, passant à 5,3 % sur la commune. Un chiffre qui s'explique notamment grâce à l'action de la mission locale auprès de jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Douze d'entre eux ont accédé à un CDD, un CDI ou à une formation en 2007.

M. André Bouche, conseiller municipal, est à l'écoute des demandeurs d'emploi, en mairie et sur rendez-vous.

Bernard Bruchon
adjoint chargé des Sports, des Relations avec les associations, des Transports et des Finances.



→ Budget : la salle des fêtes surtout

Avec 1,3 million d'euros consacré aux travaux de la salle des fêtes, en 2007, le budget porte la particularité d'un investissement très important, sur un projet d'envergure. C'est pourquoi la commune conserve son niveau de vigilance face aux dépenses de fonctionnement. Ainsi, l'entretien du complexe sportif s'élève à 70 000 euros. Terrains de tennis, jeux de boules, terrain de football, parcours de santé, bâtiments... les infrastructures représentent un coût non négligeable. Cependant, elles sont largement appréciées et utilisées par les habitants et jouent donc pleinement leur rôle.

→ Forum des associations : un temps convivialité

Tous les deux ans, les associations se réunissent pour présenter leurs activités aux Cailloutains. Cette année, le forum a bien fonctionné et démontre à quel point la commune se caractérise par l'implication de ses habitants dans la vie associative. Qu'elles soient culturelles, sportives, éducatives, les associations animent l'année par des événements festifs et ouverts à tous.

Catherine Martin-Dismier
adjointe chargée de l'Urbanisme.



→ Une augmentation des divisions de parcelles

Depuis la mise en place du plan local d'urbanisme qui a supprimé la surface minimum des parcelles, de nombreux terrains sont divisés. Le vieillissement de la population et l'évolution du mode de vie l'expliquent aussi : les personnes âgées n'ont plus l'envie d'entretenir de grands jardins. Quant aux couples qui travaillent, ils n'ont pas forcément le temps de s'occuper d'un terrain trop important.

Lorsque la parcelle est divisée, la mairie reste vigilante pour que la sécurité soit respectée et que les constructions nouvelles ne favorisent pas la promiscuité.

→ Permis de construire : simplifié

Mise en œuvre en octobre, la réforme du permis de construire améliorera notablement la qualité du service rendu aux citoyens. Ils seront mieux informés, leurs démarches seront simplifiées et ils disposeront d'un délai d'instruction garanti. Les secrétaires de mairie ont été tout spécialement formées pour pouvoir répondre aux interrogations et sont les interlocutrices privilégiées des Cailloutains.

Raymond Kindlé
adjoint chargé de la Voirie, de l'Assainissement, de la Sécurité, du Cimetière et de l'Environnement



→ Des petits travaux de voirie indispensables

Avec un budget global de 41 000 euros pour les dépenses de fonctionnement, les petits aménagements de voirie réalisés cette année ont été nombreux. Route des Prolières, après le stade, un trottoir et un fossé ont été créés tandis que les canalisations ont été nettoyées. Rue du Petit Guillemet, un trottoir a été refait. Des bordures abîmées ont également fait l'objet d'une réfection.

→ Des aménagements attendus

Les dépenses d'investissement sont de 350 000 euros pour 2007. Un abribus a installé devant la mairie, complété par des cheminements piétonniers, jusqu'à la place. Des plantations aux abords de la statue de la Vierge complètent l'aménagement. Quant à la rue des Chaumes, elle a été élargie. Pour cela, il a fallu abattre des murs de clôture et les recréer plus loin, afin de matérialiser un

trottoir et des places de parking. Route de la Combe, afin de réduire la vitesse, la mairie a expérimenté la matérialisation d'un trottoir plus large, délimité dans un premier temps par un marquage au sol et des quilles. Face à l'efficacité de cet aménagement, un trottoir en dur sera prochainement créé.

→ Réduire les nuisances sonores

De nombreux quads passent régulièrement sur le territoire de la commune pour se rendre de l'autre côté du ruisseau, dans les bois de Fleurieux-sur-Saône, zone protégée. Ces engins provoquent des nuisances sonores pour les riverains mais également une dégradation de l'environnement.

Face aux plaintes de plusieurs habitants, la gendarmerie a été alertée et coordonnera son action entre les deux communes.



le bonheur est dans...

... Les loisirs !

Quand les parents travaillent, comment occuper les enfants par des activités de qualité ? C'est ce que proposent le centre de loisirs sans hébergement de Cailloux-sur-Fontaines (CLSH) et l'Asi, association sportive intercommunale.

Parce que les enfants peuvent aussi apprendre en s'amusant, le centre de loisirs propose des activités structurées autour d'un thème éducatif. En janvier, le civisme et la citoyenneté serviront ainsi de fil rouge, avec une visite de la mairie et, pourquoi pas, la création d'un conseil municipal d'enfants. En extérieur ou en intérieur, le centre de loisirs propose des activités éclectiques, pour les enfants de 3 à 11 ans, pendant les vacances scolaires et les mercredis. Les anima-

teurs — tous diplômés — se mobilisent également pour accueillir les enfants dans les temps qui précèdent et suivent l'école, soit de 7 h 30 à 8 h 30 et 16 h 30 à 18 h 30. Le centre de loisirs propose également un accueil en demi-journée ou en journée complète, avec repas. La cotisation annuelle s'élève à 15 euros. Ensuite, les tarifs sont dégressifs selon les familles : de 4 à 9 euros la demi-journée. Pour ceux qui préfèrent se dépenser, l'Asi, association

sportive intercommunale, propose des activités sportives adaptées à l'âge des enfants et programmées en fonction des saisons. Pour les plus petits, des ateliers trampoline, cirque ou poney. Pour les plus grands, du VTT, du tir à l'arc ou du canoë. En tout, une quarantaine d'activités sont ainsi proposées pendant les vacances scolaires, pour les enfants de

3 à 15 ans habitants l'une des quinze communes du Val de Saône. A la journée ou à la demi-journée, les tarifs sont compris entre 20 et 30 euros selon l'activité et sont dégressifs. Quant à l'esprit qui anime l'association, il s'appuie sur la convivialité, bien plus que sur la performance, afin que les enfants prennent plaisir à découvrir des disciplines sportives épanouissantes.

En janvier, le civisme et la citoyenneté serviront ainsi de fil rouge



Les vacances d'hiver débutent samedi 16 février et se terminent lundi 3 mars. Inscrivez dès maintenant vos enfants au centre de loisirs - 04 78 22 15 73 - ou à l'Asi - 04 78 22 40 68.



la mairie à votre service

Permis de construire : vos démarches simplifiées

L'information, d'abord. Afin d'améliorer la qualité du service rendu, les usagers qui viendront chercher une demande de permis de construire disposeront d'une liste exhaustive des pièces à fournir. Les secrétaires de mairie, spécialement formées, pourront apporter un conseil personnalisé aux habitants.

Les régimes d'autorisation, ensuite. Ils sont simplifiés.

Là où il en existait 11, ils sont désormais au nombre de 3 : le permis de construire, le permis d'aménager et la déclaration préalable.

Les délais d'instruction, enfin. Ils sont garantis. Ainsi, pour les déclarations préalables : il faut compter un mois, pour les maisons individuelles : deux mois. Pour les autres constructions et aménagements : trois mois. Cependant, les demandeurs

doivent s'assurer que leur dossier comporte toutes les pièces justificatives : en cas d'oubli de certains documents, les demandes pourront être refusées, car les délais d'instruction sont plus courts. C'est pourquoi il est recommandé de prendre le temps de se renseigner en mairie afin de dresser l'inventaire des documents administratifs.

Vous souhaitez réaliser des travaux ? Mise en œuvre depuis octobre, la réforme du permis de construire facilite l'instruction des dossiers.



• François Badelon, Maire de Cailloux pendant 27 ans avec les pompiers pour la Ste Barbe 1932. Ici entre les deux Officiers de Pompiers.

Sapeurs-pompiers : plus d'un siècle d'interventions

Présents depuis la fin du XIX^e siècle sur la commune, les sapeurs-pompiers se sont adaptés aux évolutions de leur environnement. Petite histoire de ces volontaires, tous passionnés.

Le centre d'intervention des sapeurs-pompiers de Cailloux est fondé en 1885. Au début du siècle, il compte alors une trentaine de volontaires, qui interviennent le plus souvent pour éteindre des incendies de fermes et de granges, causés par le stockage des foin. Au fil des ans, ces sinistres ont disparu, puisque le village ne compte plus de fermes à élevage. La mémoire, cependant, reste vive, comme cet incendie de 1976, dans un

hangar agricole, ravagé par les flammes pendant toute une nuit. La création du rond-point au croisement des routes de Montanay et des Echets a réduit la principale cause des interventions des pompiers puisqu'ils étaient auparavant appelés une fois par mois pour des accidents survenus à cette intersection. Ils interviennent désormais essentiellement pour des secours aux personnes.

Côté matériel, les pompiers se sont équipés progressivement. Au début du siècle, ils disposent d'une pompe à bras, reçue en dotation, et surnommée « l'intrépide » ! L'ancienne pompe a été donnée au musée des pom-

piers de la Duchère où elle est exposée. En 1976, deux moto-pompes remplacent l'équipement manuel. L'une d'elle permet notamment de lutter contre les inondations provoquées par les orages violents. Un camion complète l'équipement. Aujourd'hui, les pompiers interviennent régulièrement sur des accidents de circulation, des secours à domicile, des feux de cheminée ou de broussailles, des éboulements, des malaises. Ils donnent des leçons de secourisme et participent à la vie locale, grâce à l'Amicale des sapeurs-pompiers, qui propose des ventes d'huîtres et de moules, des voyages et bien sûr... les calendriers !

mémoire & patrimoine

les quatre saisons



Quoi de plus naturel en hiver qu'une chute de neige ! Si elle est appréciée par les enfants, elle devient une contrainte pour la circulation, notamment en milieu rural. Voici quelques gestes et conseils pratiques...

NEIGE : PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS !

Chacun sa tâche

Dès les premiers flocons, le Grand Lyon se mobilise pour déneiger les voiries, en priorité celles empruntées par les transports en commun et les voies rurales principales. La mairie a pour mission de dégager l'accès aux bâtiments communaux. Les habitants, les commerçants et les copropriétaires ont la responsabilité de dégager la neige des trottoirs, des voies privées et de lutter contre le verglas.

Soyez prévoyant

Un conseil avant l'arrivée des intempéries : équipez-vous d'un sac de sel — en vente dans toutes les grandes surfaces — et d'une bonne pelle. Privilégiez les transports en commun pour vos déplacements. Si vous devez impérativement prendre la voiture, équipez-la de pneus neige, de chaînes et enfillez des chaussures adaptées. Si vous êtes déjà coincés dans les embouteillages, garder votre calme et soyez patient !

Pour connaître l'avancement du déneigement des voies de circulation : 04 78 95 88 44 et l'état de la circulation : <http://infotrafic.grandlyon.com> ou au n° vert 0 800 15 30 50.

l'esprit village

Le temps d'une élection, passez de l'autre côté des urnes !

Les 9 et 16 mars 2008, la salle des fêtes se transformera en bureau de vote pour les élections municipales et cantonales. A cette occasion, la mairie recherche des bénévoles.

Vous avez plus de 18 ans ? Vous êtes inscrit sur les listes électorales de la commune ? Le jour des élections, vous pouvez aider les agents municipaux et les élus à organiser le scrutin, à la salle des fêtes du village. Il suffit de se rendre en mairie, de téléphoner ou d'envoyer un message électronique pour préciser vos disponibilités. Le jour même, vous partici-

pez au contrôle des identités des votants, vous ferez peut-être signer les feuilles de pointage ou procéderez au dépouillement. L'une de ces missions vous sera confiée pendant deux heures. Il faut dire qu'avec 1719 électeurs inscrits sur les listes et deux élections — municipales et cantonales —, la journée sera chargée ! Toutes les bonnes volontés sont donc les bienve-



nues pour participer à ce rendez-vous citoyen.

Renseignements et inscriptions :

Mairie de Cailloux-sur-Fontaines
Tél. 04 78 22 01 08
E-mail : mairie-cailloux@wanadoo.fr

UN JARDIN ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE.

Vous avez un jardin ? Grâce au compostage, vos déchets verts, vos épluchures de légumes deviendront du terreau de bonne qualité, très bonne alternative aux engrais chimiques. Pour encourager les habitants dans cette voie, le Grand Lyon offre une réduction de 30 euros aux acquéreurs de composteurs individuels. Pour en bénéficier, retirer un bulletin d'inscription en mairie en présentant un justificatif de domicile. Achetez ensuite votre composteur et rendez-vous en mairie avec le bulletin, la facture et un RIB. La mairie vous remboursera un forfait de 30 euros. Alors adoptez la « compost attitude » !



Elections municipales : rendez-vous citoyen

Lors des élections présidentielles, les Cailloutains se sont rendus massivement aux urnes. J'espère que cet élan citoyen se poursuivra lors des élections municipales, dont l'enjeu est tout aussi important. Les électeurs ont en effet à se prononcer sur des enjeux de

vie quotidienne et de proximité. C'est pourquoi j'invite tous les habitants inscrits sur les listes électorales — et notamment les jeunes générations — à participer à la vie démocratique en votant, le 8 mars prochain.

Agenda 21 du Val de Saône : la commune s'engage

Comme deux autres territoires pilotes de l'agglomération, le Val de Saône a choisi de mener une démarche d'agenda 21 sur son territoire. Elaboré en collaboration avec le Grand Lyon, ce document est aujourd'hui opérationnel. Il s'appuie sur cinq thèmes déclinés en dix-neuf actions qui participent du développe-

ment durable. Certaines concernent directement notre commune, comme la gestion des ruisseaux affluents et des vallons, le traitement de l'érosion et du ruissellement ou la pérennisation de l'activité agricole avec la création de nouveaux débouchés. Les partenaires et les collectivités se sont engagés pour mener à bien ce plan d'action, qui se fait l'écho, à l'échelle nationale, du Grenelle de l'environnement. C'est un premier pas dans la voie d'un développement raisonné pour un avenir viable.

Salle des fêtes : le gros œuvre bientôt terminé

Il suffit de passer devant le chantier pour mesurer l'avancée des travaux de la future salle des fêtes. Les murs soutiennent déjà la

charpente, sur laquelle la toiture est en cours d'installation. Les différents corps de métiers s'activent pour que le bâtiment soit hors d'eau d'ici février. Nous organiserons alors une porte ouverte, une fois le gros œuvre terminé, afin que les Cailloutains puissent découvrir le chantier.

La zone du Favret à l'étude

Située en plein cœur du village, la zone du Favret fait l'objet d'études préalables déterminantes pour l'avenir de cet espace de plus de douze hectares. Un architecte et une équipe conseil travaillent sur un cahier des charges qui définira la philosophie de ce projet, destiné à accueillir des habitations. Cependant, nous veillons à ce qu'il ne remette pas en cause l'équilibre du terri-

toire, ni ses ressources naturelles ou son authenticité. Grâce à ces réunions, nous progressons avec prudence, pour envisager le projet dans sa globalité, au regard notamment de son impact environnemental.

Sécurité routière : chacun est acteur

Avec deux départementales entrecoupées de petites voiries, des trottoirs étroits et un trafic important aux heures de pointe, la sécurité routière est complexe à mettre en œuvre dans le village. Nous nous y employons, par des aménagements et grâce à l'intervention régulière de la gendarmerie. Mais plus encore, il revient aux automobilistes de respecter les piétons et l'espace public, en adaptant la vitesse aux limitations en vigueur et en

se garant sur des espaces dédiés au stationnement. J'invite chacun à adopter une conduite citoyenne, pour que le quotidien soit plus serein.

Très bonne année 2008 !

« J'aime Cailloux ». De nombreux habitants récemment installés me font cette réflexion. Elle résume bien la qualité de vie que l'on y trouve et l'attachement des Cailloutains à leur village. A dix kilomètres d'une grande agglomération, la commune reste encore un poumon vert aux paysages variés et valorisés par nos agriculteurs. Nous poursuivons nos efforts pour préserver le cachet et la convivialité. A toutes et à tous, bonne et heureuse année 2008.

POINT DE VUE ET ENGAGEMENT